



AIP

SANS SOLIDARITÉ, AUCUN ACCORD INTERPROFESSIONNEL N'EST POSSIBLE

La FGTB veut améliorer les conditions de travail de 4 millions de personnes par un accord (AIP) qui encadre les salaires, le salaire minimum, les fins de carrière... Les perspectives économiques sont bonnes. La Banque nationale parle d'une forte reprise économique, avec une croissance de 6,7% pour 2021-2022. L'OCDE et la Commission européenne tablent sur plus de 7% pour cette même période. Nous voulons que les travailleurs et travailleuses, qui portent l'économie à bout de bras, aient leur part. Mais nous nous heurtons à l'attitude des organisations patronales.

NÉGOCIATIONS À L'ARRÊT. QU'EST-CE QUI BLOQUE ?

Les syndicats, depuis le début, veulent sortir du carcan de la marge pour **pouvoir augmenter les salaires au-delà de 0,4%**.

Les employeurs répondent : « *ok, on veut bien faire une exception à cette marge... Mais seulement dans les entreprises dont le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 30% l'an dernier** ».

Les syndicats veulent **améliorer les régimes de fins de carrière** et prévoir des départs plus tôt (compte tenu de la crise).

Les employeurs répondent : « *ok, on peut en discuter, mais seulement si vous acceptez des heures supplémentaires, non négociées syndicalement et sans repos compensatoire* ».

Les syndicats veulent **augmenter le salaire minimum interprofessionnel** qui est en plein décrochage par rapport au salaire médian et au salaire moyen (c'est le contraire qui se passe dans les pays voisins).

Les employeurs ne veulent même pas aborder le sujet...

* par le biais d'une prime unique de maximum 300€ (sans cotisations sociales) pour 2021-2022, soit 12€/mois.



DÉCODAGE

L'AIP doit permettre aux travailleurs actifs dans des **entreprises où la concertation sociale est faible de profiter de la négociation dans les secteurs**. Si l'augmentation des salaires devait être liée à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'entreprise, ce ne serait plus un **accord de solidarité** entre travailleurs et travailleuses mais une prime pour une minorité d'entre eux (uniquement dans les entreprises qui font du chiffre). La FGTB ne réduira pas l'AIP à cela !

Les employeurs veulent faire l'impasse sur la négociation dans les secteurs et la transposer directement au niveau des entreprises. Ça veut dire quoi ? Que beaucoup de salarié.e.s, occupé.e.s dans des entreprises où il n'y a pas de négociation, devront se contenter d'une augmentation de max 0,4%, y compris des salarié.e.s qui ont été au front pendant la crise du corona ! Pour rappel, dans la plupart des fonctions dites essentielles, cela signifierait... maximum 9€ brut/mois. Généreux !

ET MAINTENANT ?

La FGTB, dans ce contexte, n'est pas en mesure de respecter le mandat qui lui a été confié par ses militant.e.s.

Grâce à votre mobilisation et à la grève du 29 mars, l'enveloppe bien-être ne dépendra plus des négociations sur les salaires... Alors, aujourd'hui, nous n'allons certainement pas accepter que les négociations sur vos salaires soient liées à l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises.

Il y a 100 ans, les travailleurs et travailleuses obtenaient de haute lutte 8 heures de travail – 8 heures de loisirs – 8 heures de sommeil. Aujourd'hui encore, le progrès social ne tombe pas du ciel. Ensemble, on est plus forts !

Nous vous tiendrons informés. La FGTB consultera sa base sans tarder.

FGTB